



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 novembre 2013
Français
Original: anglais

Commission d'indemnisation des Nations Unies Conseil d'administration

Déclaration du Président du Conseil d'administration

À la 187^e séance du Conseil d'administration, tenue le 21 novembre 2013, le Président du Conseil d'administration a fait la déclaration suivante:

«On se souviendra que suite à une demande du Gouvernement iraquien et à la réponse positive des Gouvernements participants de la République islamique d'Iran, du Royaume hachémite de Jordanie, de l'État du Koweït et du Royaume d'Arabie saoudite, le Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies a créé, par sa décision 258 (2005), le Programme de suivi des indemnités allouées pour des projets environnementaux. Ce programme vise à faire en sorte que le montant de 4,3 milliards de dollars alloué pour certains projets de remise en état de l'environnement soit utilisé comme convenu et dans la transparence.

En adoptant la décision 271 à la présente session, la soixante-seizième, le Conseil d'administration a déclaré qu'ayant reçu des garanties signées des Gouvernements du Royaume hachémite de Jordanie et de l'État du Koweït, le mandat du Programme était accompli à leur égard. À sa soixante-quinzième session, le Conseil d'administration a adopté la décision 270, dans laquelle il déclarait le mandat du programme accompli à l'égard du Royaume d'Arabie saoudite, ayant reçu des garanties signées du Gouvernement de ce pays, et décidait que le Programme était considéré comme clos à l'égard de la République islamique d'Iran. Avec l'adoption de ces deux décisions, sous réserve de la réception de garanties, le mandat du Programme de suivi des indemnités allouées pour des projets environnementaux, d'un montant de 4,3 milliards de dollars, est maintenant accompli dans son intégralité. Les dommages environnementaux causés par l'invasion et l'occupation du Koweït par l'Iraq en 1990-1991 étaient extraordinaires par leur ampleur et l'octroi d'indemnités en réparation de dommages environnementaux à la suite d'un conflit est sans précédent. Les Gouvernements de la Jordanie, du Koweït et de l'Arabie saoudite ont encore beaucoup à faire pour mener à bien leurs projets complexes et difficiles de remise en état de l'environnement. Le Conseil d'administration les invite à informer tant les pays de la région que la communauté internationale des enseignements qu'ils auront tirés de l'exécution de ces projets ainsi que de leurs meilleures pratiques afin que les décideurs, les défenseurs de l'environnement et le public en général puissent en tirer profit à l'avenir.

Le mandat du Programme de suivi des indemnités allouées pour des projets environnementaux a maintenant été mené à bien, mais la Commission d'indemnisation des Nations Unies continue de veiller au paiement des indemnités et entend faire en sorte que les 8,9 milliards de dollars restant encore à verser sur le montant supérieur à 52,4 milliards de dollars alloué au titre des indemnités soient versés dans leur intégralité.»

